

Rabat-Salé-Kénitra

Enfin, la région adopte son PDR !

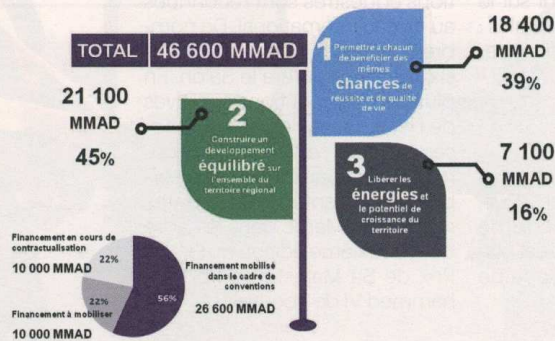
● La Région Rabat-Salé-Kénitra vient d'adopter son Plan de développement régional après un processus ayant duré de longs mois. La mise en œuvre de la feuille de route régionale nécessitera une enveloppe estimée à 46,6 MMDH.

La Région Rabat-Salé-Kénitra a désormais son Plan de développement régional. Plus d'un an et demi après l'installation du Conseil régional, le PDR vient, enfin, d'être adopté hier en session ordinaire. Au total, il faudra quelque 46,6 MMDH pour le financement des différents projets, dont une enveloppe de 5,5 milliards de dirhams à mobiliser par la région comme autofinancement. D'emblée, le président de la région, Abdessamad Sekkal, tient à rassurer en précisant que les objectifs sont financièrement réalisables bien que l'on s'attende à ce que le conseil enregistre un déficit de 109 MDH à partir de 2019. Ce déficit pourrait être résorbé grâce à la coopération internationale et le recours à l'endettement. Des conventions ont été déjà conclues avec plusieurs départements. Il restera encore à mobiliser quelque 9 MMDH en partenariat avec le secteur privé.

Soutien des filières économiques

Sur le plan économique, la région mise sur le soutien de l'innovation et des filières économiques. Un montant de 30 MDH sera consacré à l'observatoire régional de l'emploi et de formation professionnelle. Une feuille de route régionale pour la formation professionnelle sera élaborée (75 MDH) pour l'identification et la mise en œuvre des projets régionaux portant sur la création et le maintien de l'emploi et la déclinaison de plans d'action régionaux annuels pour les filières économiques clés et pour les services de proximité. Plusieurs mesures sont prévues pour favoriser l'insertion de la population dans le marché du travail et promouvoir l'économie régionale : renforcement de l'offre de formation pour les métiers régionaux, création de comités régionaux des différentes filières

STRUCTURE D'INVESTISSEMENT GLOBAL SELON LES 3 AXES STRATÉGIQUE (EN MMDH)



SOURCE : RÉGION RABAT-SALÉ-KÉNITRA

pour l'animation économique, offre de valeur régionale automobile autour d'Atlantic Free Zone (AFZ) comme site majeur, développement du tourisme (2,6 MMDH), dispositif de soutien à la diversification économique dans les zones rurales, promotion des produits de terroir, mise en place d'un schéma directeur de l'offre d'accueil de projets innovants, création d'un centre régional pour l'innovation et l'entrepreneuriat, dispositif d'appui aux startups...

Attractivité économique

Le Plan de développement régional vise à renforcer l'attractivité économique du territoire. La région entend, entre autres, donner un coup de fouet aux zones industrielles à travers l'élaboration d'un plan de développement et d'une charte de la qualité, l'appui au projet d'aménagement et repositionnement du parc Ain Johra (920 MDH), l'accompagnement Atlantic Free Zone et Technopolis, l'appui à la création et à la réhabilitation des zones industrielles et logistiques. La promotion de l'entrepreneuriat s'inscrit également en tête des priorités. La région compte lancer un plan

de promotion économique régional auprès des principaux émetteurs d'investissements directs étrangers (IDE) et un autre de promotion des filières et des opérateurs régionaux auprès de leurs marchés cibles. L'économie sociale et solidaire ainsi que les activités génératrices de revenus ne sont pas en reste. La dynamisation de l'entrepreneuriat devra passer par bon nombre d'actions, comme le dispositif d'appui aux micro-entreprises, TPE, auto-entrepreneurs et services de proximité. Un montant de 1 milliard de dirhams sera consacré au dispositif régional d'appui aux entreprises industrielles : soutien financier aux projets portés par les entreprises industrielles régionales à hauteur de 10% plafonné à 3 MDH avec notamment une offre spéciale pour le codéveloppement avec TPE et auto-entrepreneurs.

Chantiers diversifiés

Plusieurs autres chantiers sont définis, dont l'accompagnement de la montée en puissance des compétences. À cet égard, plusieurs projets seront lancés comme la création d'écoles communautaires avec logement pour

enseignants. L'amélioration du cadre de vie de la population est un axe prioritaire. À ce titre, un montant de 1,5 MMDH devra être mobilisé en milieu urbain et périurbain. En milieu rural, la mise à niveau des communes nécessitera une enveloppe de 1 MMDH pour l'aménagement, la création et le renforcement de routes et des voiries internes aux quartiers sous-équipés et des espaces publics et des espaces verts. Il faut dire que l'accompagnement et la transformation du monde rural constituent un objectif fondamental. Le programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le milieu rural devra mobiliser un financement de quatre milliards de dirhams (alimentation en eau potable, électrification et réalisation de routes, de pistes et d'ouvrages d'art). Par ailleurs, un montant de 160 MDH sera consacré à la promotion d'une quinzaine de centres émergents dans les zones intérieures. La promotion de la culture et du sport fait aussi partie des chantiers du PDR. Une structure régionale d'ingénierie et d'animation culturelle (SDL) sera créée pour l'accompagnement des collectivités territoriales et des opérateurs culturels et la promotion des projets collaboratifs...

●●●
La région compte lancer un plan de promotion économique régional auprès des principaux émetteurs directs étrangers (IDE) et un autre de promotion des filières et des opérateurs régionaux auprès de leurs marchés cibles.

Équilibre environnemental

S'agissant de la restauration des grands équilibres environnementaux, plusieurs objectifs sont tracés : la mobilisation et la valorisation des ressources en eau (1,05 MMDH), la création d'un fonds d'urgence aux sinistrés des inondations et autres catastrophes naturelles (20 MDH), l'appui aux projets contre les inondations (1,2 MMDH), la généralisation de l'éclairage public efficace dans les centres urbains et agglomérations (70 MDH), le soutien à la gestion des décharges à travers un appui financier aux projets de création de décharges contrôlées et de réhabilitation des décharges (300 MDH).

●
PAR JIHANE GATTIOUI
j.gattiooui@leseco.ma